

FICHE D'INSCRIPTION A L'ECOLE PUBLIQUE - ANNEE SCOLAIRE : []/[]

<p>❶ INSCRIPTION AU SERVICE VIE SCOLAIRE : L'inscription administrative se fait d'abord auprès du service Vie Scolaire ; la carte scolaire détermine l'école d'affectation selon votre domicile. Pièces justificatives à fournir : voir au dos.</p>	<p>❷ ADMISSION AUPRES DU DIRECTEUR D'ECOLE : Puis, l'admission définitive est enregistrée par le Directeur d'école : pour cela, le service Vie Scolaire vous délivre <u>une fiche de pré-inscription, les coordonnées du directeur et les modalités de prise de rendez-vous.</u> Pièces justificatives à fournir : voir au dos.</p>
------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

❸ **a) Votre enfant n'aura pas 3 ans avant le 31 décembre de l'année scolaire en cours ?** son inscription à l'école maternelle n'est pas systématique et sera sur liste d'attente. Les places sont limitées, selon le projet pédagogique de l'école, et réservées exclusivement aux enfants issus du périmètre scolaire. **b) Vous n'habitez pas la Chapelle-Sur-Erdre ? Ou vous souhaitez inscrire votre enfant dans une autre école que celle de votre secteur ?** Vous devez faire une demande de **dérogation avant fin avril.** Renseignez-vous du cadre réglementaire auprès du service Vie Scolaire.

NOM et prénoms de ou des enfants à scolariser	Date et lieu de naissance	M	F	Classe à fréquenter

Inscrit(s) en application du périmètre scolaire à l'école publique de :
Si arrivée en cours d'année scolaire, à compter du :

-Un dossier de demande de dérogation est-il en cours ? OUI NON
-Avez-vous déjà un enfant scolarisé dans une École Maternelle / Élémentaire Chapelaine ? OUI NON
-Si oui, indiquez le(s) nom(s)-prénom(s), classe(s) et école(s) fréquentée(s) à la prochaine rentrée scolaire :

.....
.....

	1er responsable légal en cas de séparation ou de famille monoparentale, personne ayant la garde principale *	2ème responsable légal	CONJOINT ou autre responsable légal (famille recomposée, tuteur, responsable délégué...)
	Père <input type="checkbox"/> Mère <input type="checkbox"/>	Père <input type="checkbox"/> Mère <input type="checkbox"/>	M. <input type="checkbox"/> Mme <input type="checkbox"/>
Nom
Prénoms
Adresse
Domicile	[] [] [] [] []	[] [] [] [] []	[] [] [] [] []
Mobile	[] [] [] [] []	[] [] [] [] []	[] [] [] [] []
@ email
Profession
Employeur
Adresse
☎ Travail	[] [] [] [] []	[] [] [] [] []	[] [] [] [] []

Marié(e) Pacsé(e) Vie maritale Célibataire Veuf(ve) Divorcé(e) / séparé(e) *

* Préciser si résidence alternée : OUI NON
Le parent n'ayant pas la garde a-t-il l'autorisation de prendre l'enfant à la sortie de l'école ? OUI NON

Signature du responsable légal :

**PIÈCES A FOURNIR OBLIGATOIREMENT AUPRÈS DU SERVICE VIE SCOLAIRE POUR LE
TRAITEMENT DE VOTRE DEMANDE D'INSCRIPTION A L'ÉCOLE MATERNELLE ET / OU
ÉLÉMENTAIRE PUBLIQUE**

- 1) - Livret de famille, ou extrait d'acte de naissance portant filiation,
- 2) - Carnet de santé de l'enfant,
- 3) - Dernier Avis d'imposition ou attestation **CAF Loire Atlantique**,
- 4) - Justificatif de domicile datant de moins de 3 mois :

- Quittance de loyer ou bail signé,
- ou Attestation d'assurance habitation ou facture,
ⓂNe sont pas admises les factures de téléphones mobile

- Pour les familles hébergées chez une tierce personne :

A joindre par l'hébergeant :

- Attestation d'hébergement sur l'honneur,
- Justificatif de domicile de l'hébergeant,
- Pièce d'identité de l'hébergeant,

A joindre par l'hébergé(e) :

- Justificatif émanant d'une administration au nom de l'hébergé(e) à l'adresse de l'hébergeant (relevé d'identité bancaire, attestation de sécurité sociale, CAF ou Pôle Emploi...)

5) - Certificat de radiation de l'ancienne école si l'enfant était déjà scolarisé.

6) - Une attention toute particulière est accordée à l'inscription des enfants placés en famille d'accueil, en classe ULIS , ou en situation de handicap : se renseigner auprès du service Vie Scolaire au plus tôt.

**PIÈCES A FOURNIR OBLIGATOIREMENT AUPRÈS DU DIRECTEUR DE L'ÉCOLE POUR
L'ADMISSION DÉFINITIVE A L'ÉCOLE MATERNELLE ET / OU ÉLÉMENTAIRE PUBLIQUE**

- 1) - Livret de famille, ou extrait d'acte de naissance portant filiation,
- 2) - Carnet de santé de l'enfant,
- 3) - Certificat de radiation de l'ancienne école si l'enfant était déjà scolarisé.